

## Rapport n°23

### **Creazione d'impieghi inde u quattru di a risurpera di l'impieghi vacatarii**

Création d'emplois dans le cadre de la résorption d'emplois vacataires

Notre collectivité poursuit ses efforts de stabiliser l'emploi au sein de ses services municipaux, en cohérence avec les principes de bonne gestion des ressources humaines.

Actuellement, plusieurs missions sont assurées par des agents sous contrats temporaires (vacataires, Parcours Emploi Compétence PEC). Aussi, dans le prolongement des orientations budgétaires 2025 présentées au conseil municipal et afin de garantir la continuité des missions assurées par des agents vacataires au sein des différents services de la ville et dans le cadre de la politique de lutte contre la précarité et de résorption de l'emploi précaire, il est proposé de créer les emplois suivants :

<b>Postes créés</b>	<b>Gradé créé</b>	<b>Temps de Travail</b>	<b>Nombre</b>
Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adj tech	TC	2
		32h	1
		27h	1
		23h	1
		20h	1
Agent de bibliothèque	Adj adm	20h	1
Agent des Festivités	Adj tech	TC	1

#### **En conséquence, il est proposé :**

- De créer les emplois non permanents dans les conditions prévues à l'article L 332-23-1° du Code général de la fonction publique.
- De fixer leur rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades mentionnés ci-dessus.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget 2025 de la commune, chapitre 012.

## SYNTHESE

Dans le cadre de la politique de lutte contre la précarité, notamment exprimée dans le DOB 2025, il est proposé de créer plusieurs postes pour remplacer des vacataires, dans les domaines de la propreté, de la petite enfance, de la culture et de l'entretien. Ces postes permettront de stabiliser les équipes tout en garantissant la continuité du service public.